

Le 31 janvier 2011

L'honorable Gordon Brown, président
Comité législatif chargé du projet de loi C-32
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Mémoire présenté au Comité législatif chargé du projet de loi C-32 par Rawlco Radio Ltd.

Monsieur le Président,

Je suis la présidente de Rawlco Radio Ltd., une entreprise qui exploite 15 stations de radio en Alberta et en Saskatchewan.

Nous tenons à exprimer notre appui au projet de loi C-32 présenté par le gouvernement, la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. Nous voulons nous assurer d'être entendus à Ottawa parce que nous avons constaté que certains groupes d'intérêt très actifs s'opposent publiquement à ce projet de loi.

En tant que radiodiffuseurs, nous sommes fiers de promouvoir la musique locale et nous mettons tout en œuvre pour encourager et financer les artistes talentueux qui nous offriront un jour le type de contenu que nous faisons connaître à nos auditeurs. À titre d'entreprise canadienne et d'employeur en Saskatchewan et en Alberta, nous créons notre propre contenu local et nous appuyons la collectivité d'innombrables façons.

Ainsi, Rawlco Radio a créé le projet 10K20 qui permet à des artistes canadiens de recevoir 10 000 \$ pour la production d'un CD. Ce projet est en cours dans deux stations à Edmonton et dans une station à Calgary. Jusqu'à maintenant, 245 artistes ont reçu un appui financier en Alberta et, à la fin du projet, nous aurons aidé 480 artistes à produire un CD.

Bien qu'aucun règlement ne l'y obligeait, Gordon Rawlinson, propriétaire de Rawlco Radio, a décidé en 2006 de consacrer 300 000 \$ au projet 10K20 en Saskatchewan, permettant ainsi à 30 artistes de recevoir une aide financière. Le projet a connu un tel succès dans la communauté musicale saskatchewannaise cette année-là que Rawlco a décidé d'y consacrer 1 million de dollars en 2010.

Nous espérons que vous ferez connaître notre point de vue aux autres députés et plus particulièrement à ceux qui siègent au Comité législatif chargé du projet de loi C-32.

Nous souhaitons plus précisément nous assurer que l'exception relative au droit de reproduction ne sera pas supprimée du projet de loi lors de l'examen par le Comité. Les radiodiffuseurs paient d'importantes redevances de droits d'auteur aux artistes lorsqu'ils font jouer leurs pièces musicales. Au cours des 12 dernières années, nous avons aussi payé des montants supplémentaires pour un droit qui n'existe pas dans la majorité des autres pays. Personne ne devrait payer deux fois pour la même chose.

Nous serons heureux d'en discuter avec vous à votre convenance et n'hésitez pas à nous faire part de vos observations ou de vos questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Pam Leyland
Présidente